

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 11 (2019)
Heft: 2: Numérisation : quels défis et quelles chances pour les institutions?

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gestion professionnelle d'assurances

Faites défendre vos intérêts !

Les litiges avec des employés, des bailleurs, des fournisseurs ou des pensionnaires comportent un risque financier réel et difficilement quantifiable pour un EMS. Que se soit dans les questions de litiges avec un collaborateur, de changements législatifs, d'utilisation abusive de données, de l'atteinte à la réputation de votre établissement, de la fraude, du non-respect d'un contrat, et bien d'autres encore, des professionnels vous soutiennent dans le cadre de conseil et représentation par des juristes et avocats.

L'assurance de protection juridique doit donc être une composante majeure de votre planification des coûts de votre établissement. D'ailleurs, par rapport au marché actuel de l'assurance, vous pourrez obtenir une prime très intéressante avec un avantage pouvant dépasser 40 %.

Ainsi, vous pouvez vous concentrer en toute sérénité sur la gestion de votre établissement en ayant la certitude que vos intérêts seront défendus avec professionnalisme et vos frais occasionnés pris en charge.

Que de cas concrets ...

En droit du travail ...

Une collaboratrice a démissionné. Après son départ, elle fait valoir des prétentions salariales élevées ainsi que des heures supplémentaires.

En droit des assurances ...

Un incendie s'est déclaré dans les couloirs du deuxième étage de votre établissement. Les pompiers ont rapidement pu maîtriser le sinistre. Mais il est reproché à l'EMS d'avoir causé l'incendie par négligence.

En droit contractuel ...

Vous avez créé un nouveau site WEB pour présenter votre établissement et vous l'avez agrémenté de quelques photos trouvées sur Internet. Une agence de photos vous contacte pour exiger le retrait de ces images et le versement de dommages-intérêts.



Il vaut réellement la peine de prendre connaissance des avantages auxquels vous avez droit en votre qualité de membre de CURAVIVA.

En effet, avec une large garantie de base de CHF 1 000 000.00, incluant, par exemple, des prestations en droit des contrats ou en droit de la personnalité et Internet, ainsi que la possibilité d'étendre la couverture en matière de protection juridique circulation automobile, vous bénéficiez d'une couverture complète.

De plus, des avocats peuvent vous conseiller par téléphone pour toute question juridique.

N'attendez plus et contactez notre partenaire exclusif en Suisse Romande !

Notre Partenaire



Alain Bornand
Rue des Vignerons 1a, Case postale 914
1110 Morges 1
Tél. 021 802 54 10, Fax 021 802 54 11
a.bornand@proconseilssolutions.ch
www.proconseilssolutions.ch

CURAVIVA.CH

SERVICE D'ASSURANCES

Association des homes et institutions sociales suisses
Zieglerstrasse, Case postale 1003
CH-3000 Berne 14
Téléphone 031 385 33 67
o.reding@curaviva.ch, www.curaviva.ch

Précisément.

pistor



qualifié

Avec nos prestations de services innovantes,
nous faisons pour vous précisément
ce qui vous rend encore plus performant.

Axé sur vos besoins.
pistor.ch